

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 16 décembre 2013**

CP 13/12-26

*L'an deux mille treize, le 16 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.*

**CONVENTION DE PARTICIPATION AU CATALOGUE COLLECTIF  
DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE TARN-ET-  
GARONNE**

---

A l'heure où le web est devenu la première source d'information des usagers, où les supports sont de plus en plus dématérialisés et où de nouveaux usages s'implantent durablement dans les bibliothèques, le Conseil Général, par l'intermédiaire de la Médiathèque départementale, a décidé d'accompagner le développement numérique du territoire, notamment dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture signé avec l'État en novembre 2012.

Ce développement numérique repose, sur la mise en ligne d'un portail plus riche et moderne, depuis le 30 septembre 2013. Ce portail apporte une plus-value notable en termes de services rendus aux bibliothèques du réseau : elles peuvent désormais effectuer des réservations en ligne, consulter leurs prêts et retards, suggérer des achats de documents ou s'abonner à des recherches documentaires, consulter les passages des bibliobus et musibus.

Par ailleurs, le nouveau portail offre un accès unifié à différentes ressources documentaires et informationnelles : un accès distant à une plate-forme de ressources numériques ; un accès à l'actualité culturelle du réseau des médiathèques ; un accès à des sélections thématiques. L'accès au catalogue des collections du réseau départemental de lecture publique s'inscrit dans cette logique, et témoigne de la volonté du Conseil Général de faire aussi de la Médiathèque un pôle de service « hors les murs ».

Le catalogue collectif est une base documentaire commune, sera accessible via le portail de la Médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne et où les usagers pourront y faire des recherches soit sur l'ensemble des collections des bibliothèques du département, soit sur une bibliothèque en particulier.

La présente convention a pour but d'établir les obligations respectives de la Médiathèque départementale et des bibliothèques partenaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les termes de la convention de partenariat pour la participation au catalogue collectif du Schéma départemental de lecture publique ayant pour objet d'établir les obligations respectives de la Médiathèque départementale et des bibliothèques partenaires ;
- Précise que ce catalogue qui constitue une base documentaire commune, sera accessible via le portail de la Médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne, et les usagers pourront y faire des recherches soit sur l'ensemble des collections des bibliothèques du département, soit sur une bibliothèque en particulier.
- Autorise, en conséquence, Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,